

# La Basoche

PUBLICATION SYNDICALE DE LA FGCEN - FO



## LE SYNDICALISME : POUR QUEL ESPACE DANS LA SOCIÉTÉ



VIE SYNDICALE  
CHRONIQUE D'UNE  
MORT ANNONCÉE



CRPCEN  
LA SITUATION  
À FIN NOVEMBRE 2024

# Ensemble pour la CRPCEN



## EDITORIAL DU NOUVEAU PRESIDENT DU CSN, DANGER !

Le nouveau président du Conseil Supérieur du Notariat dans son éditorial de NVP de janvier- février 2025, outre la présentation de ses vœux à ses confrères, caresse l'espoir du toilettage et la modernisation de l'ordonnance et décret de 1945 organisant la profession.

Je dis attention Président : *Ne sciez pas la branche sur laquelle vous êtes assis !* Toucher l'ordonnance de 1945 et son décret, c'est ouvrir la boîte de Pandore, mais c'est peut être ce que vous désirez avec l'ensemble de vos confrères ! Vous savez, tout comme moi, que des professions lorgnent sur le Notariat et ses revenus depuis tant d'années, qu'une modification des textes fondateurs pourrait entraîner des conséquences considérables pour la profession y compris pour ses salariés.

Certes, le positionnement de mon organisation syndicale peut paraître « vieillot » mais nous croyons qu'il y a plus de coups à recevoir qu'à donner, la gestion de la loi croissance de 2015 en est un exemple frappant.

Nous défendons les salariés de la profession à travers les organismes paritaires de la profession quels qu'ils soient, encore que l'un d'entre eux vient de voir son paritarisme abrogé par la seule volonté du CSN et la complicité de la Chancellerie, sous des motifs plus fallacieux les uns que les autres, sauf à ce qui est évoqué par certains devienne la réalité de demain. Je parle ici de l'INFN, en quoi le paritarisme régnant au sein de son conseil depuis sa création, sous une autre forme, pouvait incommoder le CSN ?

Et maintenant l'IA générative, qui a l'air de susciter de grands espoirs dans la profession qui rêve de pouvoir travailler avec le moins de collaborateurs possibles (ça coûte cher, ça tombe malade, etc.!), mais là encore Monsieur le Président : Danger ! L'IA générative ne pourrait-elle pas remplacer le notaire ? Ce serait l'arroseur arrosé !

Pour finir cet éditorial, Monsieur le Président, associez les partenaires sociaux de la profession aux changements que vous souhaitez y apporter, ne les laissez pas sur le bord du chemin comme cela a été le cas pour la réforme des retraites de 2023 et la fermeture de notre régime spécial de Sécurité sociale la CRPCEN.

Je reste à votre disposition pour tout rendez-vous dès que votre agenda le permettra.

S. FOREST  
Président Fgcen-fo

Au nom du bureau de la Fédération, je vous souhaite à toutes et tous une très bonne année 2025 ; qu'elle vous apporte joie et bonheur avec vos proches et ceux qui vous sont chers, et pour nos collègues actifs de conserver votre travail et pour ceux « *jetés comme des mouchoirs* » de retrouver un emploi. Avoir un emploi décent n'est pas faire partie des privilégiés, ni des nantis comme d'aucuns essaient de vous faire culpabiliser, mais c'est un élément primordial de la dignité de toutes femmes et hommes.

## SOMMAIRE

ÉDITO 02

VIE SYNDICALE 03

NÉCROLOGIE 08

STATISTIQUES 10

[www.fgcen-fo.com](http://www.fgcen-fo.com)



Fgcen-Fo



@FGCENFO

N°4 - 4<sup>ème</sup> Trimestre - Décembre 2024

LA BASOCHÉ Bulletin trimestriel d'information de la fédération générale des clercs et employés de notaire

Affiliée à la fédération des employés et cadres CGT-Force Ouvrière

Téléphone : 01.44.90.89.89

Numéro d'inscription au registre de la préfecture de la seine : 4512

Directeur de la Publication : Serge FOREST

Comité de rédaction de « La Basoche » 31, rue du Rocher 75008 PARIS

Numéro de Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : CPPAP N° 1208 S 06856 / Numéro ISSN : 48 7755 /

Diffusion par abonnement : 1 an / 4 numéros : 6,10 €

Imprimé en France.

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Téléphone : 01.44.90.89.89 (répondeur)  
E-Mail : [fgcen-fo@wanadoo.fr](mailto:fgcen-fo@wanadoo.fr)

### TRÉSORERIE suivi ADHÉRENTS

E-Mail : [adherents@fgcen-fo.com](mailto:adherents@fgcen-fo.com)

Section Ile de France (Paris I et II - Versailles)  
31, rue du Rocher 75008 Paris  
Téléphone : 01.44.90.82.50 (répondeur)  
E-Mail : [syndicat-clercs-notaire-paris@orange.fr](mailto:syndicat-clercs-notaire-paris@orange.fr)

### C.R.P.C.E.N

5 bis, rue de Madrid  
75395 Paris Cedex 08  
Téléphone : 01.44.90.20.20  
Télécopie : 01.42.93.27.60  
Site Internet : [www.crpcen.fr](http://www.crpcen.fr)

### Mutuelle des Clercs et Employés de Notaire

22, rue de l'Arcade  
75397 Paris Cedex 08  
Téléphone : 01.70.38.40.40  
Site Internet : [www.mcen.info](http://www.mcen.info)

### C.S.N

siégeant au Comité Mixte  
60, Bd de la Tour-Maubourg  
75007 Paris  
Téléphone : 01.43.87.20.71  
Télécopie : 01.42.93.07.90  
E-Mail : [sabine.petit.comitemixte@notaires.fr](mailto:sabine.petit.comitemixte@notaires.fr)

### OPCO Entreprises de Proximité Section OPM

53, Rue Ampère 75017 PARIS  
Téléphone: 01 53 00 86 00  
Site Internet : [www.opcoep.fr](http://www.opcoep.fr)

### INAFON National

16, rue Étienne Marcel  
75002 Paris  
Téléphone : 01.53.40.45.40  
Télécopie : 01.53.40.45.41  
E-Mail : [national@inafon.fr](mailto:national@inafon.fr)  
Site Internet : [www.inafon.fr](http://www.inafon.fr)

# LE SYNDICALISME : POUR QUEL ESPACE DANS LA SOCIÉTÉ ?



La Basoche a eu l'occasion, il y a peu de temps, de présenter un certain nombre d'exemples concrets montrant l'utilité du syndicalisme et les raisons qui font que les salariés doivent se syndiquer. Article ô combien utile et même nécessaire tant de telles évidences doivent être rappelées continuellement.

Nous ne nous éloignerons pas du sujet en abordant la place qu'a occupé, qu'occupe et doit occuper le syndicalisme au sein de la société.

Il faut pour cela revenir à la naissance et même à ce qui en fut la genèse. Un peu d'histoire nous éclairera toujours et fait mieux comprendre ce qui est et doit être.

Sous l'ancien régime, le monde du travail n'était pas organisé pour défendre ses intérêts. Les corporations de métiers, essentiellement dans les villes, étaient l'exception. Mais elles avaient surtout pour objectif de filtrer l'accès à la profession.

Les paysans qui composaient la plus grande part de la population étaient soumis à leur seigneur, et s'ils étaient libres, aux rigueurs du temps et les

aléas économiques. Les hommes de peine, les affaneurs (journaliers), qui offraient leurs bras à qui le voulait bien, subissaient le poids de la société.

Tous ces gens ne pouvaient faire valoir leur point de vue, leurs aspirations, et la société était organisée pour qu'ils n'en aient pas. Tous devaient être consolés par la religion qui leur promettait le bonheur dans l'au-delà. La Révolution Française, par les lois LE CHAPELIER et d'ALLARDE de 1791, abolit les corporations et tous types d'organisations corporatistes au nom de la liberté du travail, faisant prévaloir le libéralisme.

Dans la première partie du XIXe siècle, l'industrialisation fait apparaître un monde nouveau composé d'ouvriers qui allaient être de plus en plus paupérisés.

Au cours de cette même période apparu au monde du travail, le plus nombreux et le moins favorisé, qu'il avait des intérêts à défendre. Celui-ci, pour sa protection devant les aléas de la vie ne pouvait avoir recours qu'à la charité par le biais de l'Eglise ou la bienfaisance patronale.

L'idée naquit au sein du monde des ouvriers de créer son propre outil de prévoyance inspiré du système des confréries. Ce conçoit le SECOURS MUTUEIS. Le MUTUELLISME apparaît sous la Restauration, non de façon globale, mais dans chaque métier sous forme de SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS. Au départ la démarche n'a rien de politique. Il s'agit de s'entraider. Idée que l'on retrouve dans le Saint Simonisme et le Proudhonisme. Elle sera reprise par les Républicains. LYON qui est alors une cité ouvrière avec l'industrie de la soie, et où circule des idées sociales, devient le centre du Mutuellisme en France au XIXe siècle. Pierre CHARNIER, un Canut, crée en 1827 le DEVOIR LUTUEL. D'autres sociétés de Secours Mutuels suivront. Pour adhérer, il fallait payer une cotisation, mais aussi être de probité irréprochable et d'une certaine rigueur morale.

Petit à petit, le Mutuellisme participe à la défense du monde ouvrier. Les premières sociétés organisent les luttes salariales tout en prenant en charge la maladie et les obsèques. Sous Napoléon III, ces sociétés sont

confortées mais en éradiquant la dimension revendicative. Il s'agit de les organiser au niveau des communes et non plus des métiers. Le champ est ainsi laissé libre pour permettre l'apparition du syndicalisme, qui lui, aura vocation revendicative.

Les Mutuelles se cantonneront au domaine social, la prévoyance, et au départ à la retraite. Elles laisseront au Syndicalisme, dès lors que celui-ci sera autorisé, le rôle de la défense des ouvriers et plus globalement des salariés. C'est la loi Waldeck ROUSSEAU du 21 Mars 1884 qui a reconnu les Syndicats. Ceux-ci vont se fédérer, et en 1895 naît la CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL, la C.G.T. Ce que l'on a appelé la « Charte d'Amiens », en 1906, va proclamer l'indépendance syndicale. Indépendance vis-à-vis du politique. Cela fut proclamé, mais la suite de l'histoire montra que cela n'allait pas de soi.

En 1919, est créé le BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL, le B.I.T., prise de conscience du Monde Occidental de la nécessité de prendre en compte les problèmes du travail et de son impact sur les individus. Cette même année voit la naissance de la C.F.T.C., organisation syndicale d'obédience chrétienne. Elle existe toujours et en est issue la C.F.D.T.

Le politique était toujours présent au sein de la C.G.T. En 1921 a lieu une première scission avec la création de la CGTU fidèle au Parti Communiste. Les deux entités se réuniront quelques années plus tard. Mais une nouvelle division interviendra après la guerre, en 1948, avec la création de la C.G.T. FORCE OUVRIERE par Léon JOUHAUX et les siens qui voulaient ne pas être dans la soumission au Parti Communiste.

Après ce rapide historique voyons maintenant quel a été l'impact du syndicalisme dans la vie sociale et plus globalement dans la société. On a vu que le syndicalisme avait pris en charge l'accompagnement, la défense des intérêts du monde des salariés (et des retraités). La limite avec le politique reste ténue et la charte d'Amiens a été et est souvent oubliée. C'est le cas

lorsque certains syndicats prennent position lors des élections.

A partir de la fin du XIXe siècle, le syndicalisme a pris de l'importance en fédérant les aspirations des salariés au sein des entreprises ou des branches d'activités, en les mettant en avant, poussant les politiques à s'en emparer. Il a fait avancer les choses, souvent contre la volonté du patronat, mais aussi en concertation avec lui en passant des accords. Ce fut le fondement d'une sociale démocratie qui devait s'épanouir après la guerre de 39-45.

Certains faits marquants méritent d'être cités qu'ils soient d'origine législative ou résultant d'accords entre les partenaires sociaux : - l'établissement du code du travail, - les conventions collectives, - la création de la sécurité sociale, - les accords de branches, - les accords au sein des entreprises, - la gestion paritaire au sein des organismes sociaux, - le traitement du chômage par la création de l'U.N.E.D.I.C., - les retraites complémentaires A.G.I.R.C.-A.R.R.C.O. N'oublions pas la création de la C.R.P.C.E.N.

Tout cela structure aujourd'hui notre vie sociale. Pour beaucoup, ce qui en résulte paraît être une évidence. Pourtant Cela ne l'est pas. Il a fallu beaucoup de volonté, de persévérance de la part du syndicalisme pour aboutir à ce que nous bénéficions et dont celui-ci fut le terreau.

Il faut avoir conscience que rien n'est jamais acquis. Ce qui a été construit peut être déconstruit, pas seulement brutalement, mais petit à petit, en douceur. Il suffit d'expliquer que cela est inutile, que le système est à bout de souffle (expression très utilisée), que cela coûte trop cher, que l'on peut faire autrement, que l'assistanat est ce qu'il y a de pire.

On voit bien que de telles idées se diffusent dans la société notamment par l'intermédiaire des médias. La sémantique permet tout.

Le syndicalisme, par son implication, a joué un grand rôle dans la transformation de la société. Il y a eu une amélioration constante de la situation matérielle et morale des salariés et des retraités. La vie démocratique s'en

est trouvée confortée, par le dialogue social (même s'il est souvent heurté), par la gestion paritaire entre autres.

## ..... QU'EN EST-IL EN CE DÉBUT DE XXIE SIÈCLE ?

Disons-le tout de go, la donne a changé. L'Etat, on peut parler de l'Etat Profond avec sa haute administration, veut tout diriger, tout absorber. Il considère que par sa compétence il sait ce qui est bon pour l'ensemble de la société. Il n'a pas besoin de corps intermédiaires, d'interlocuteurs imprégnés du sujet parce que proches des citoyens. Il est à même de décider tout seul. Des exemples qui ne seront pas exhaustifs peuvent être cités : la mainmise sur la Sécurité Sociale qui a l'origine devait être gérée par les partenaires sociaux, - la mainmise sur l'UNEDIC, - la volonté de faire main basse sur les réserves des régimes de retraite complémentaire (et d'autres réserves auraient ensuite suivies), - la volonté d'unifier les régimes de retraite pour mieux les contrôler.

L'Etat met à mal le paritarisme qui est pourtant le parfait aboutissement d'un dialogue entre le patronat et les salariés, - le berceau de la culture de la négociation. Cette méthode brutale a pour effet de soumettre entièrement la vie sociale directement à l'idéologie politique, laquelle peut varier sans que les amortisseurs que sont les corps intermédiaires puissent jouer leur rôle. Tout cela se passe sur un fond d'état d'esprit qui n'est plus celui de l'après-guerre. Il n'est plus question de jouer collectif. Le « moi avant tout » est roi. L'individualisme est au cœur de notre société. C'est une maladie profonde qui se répand comme une épidémie. Par ailleurs, mais cela est lié, les partis politiques qui globalement soutenaient la social-démocratie ne sont plus dans cette optique. Ils ont adopté le libéralisme-consumérisme, et certain se sont tourné vers le progressisme, summum de l'individualisme sociétal. L'ambiance, l'atmosphère qui en résulte ne facilite pas le dialogue social dans lequel les syndicats se trouvent affaiblis. Et l'orientation ainsi définie ne va pas souder la société mais la fragmenter, ce qui ne peut qu'aboutir à un nihilisme généralisé.



Ce qui vient d'être décrit va à l'encontre de ce que fut toute l'évolution de nos sociétés. Elles avaient compris dès le départ que pour leur survie, pour améliorer leur sort, les êtres humains devaient être soudés et collaborer.

Les tribus, premiers groupements d'humains en sont un exemple. On peut citer les communautés villageoises, les corporations dont il a déjà été question, et toute l'évolution au cours du XIXe siècle qui a été exposée plus avant.

.....  
**QUEL PEUT ÊTRE DANS CE CONTEXTE LE RÔLE DU SYNDICALISME ?**

Il est indiscutablement plus difficile de créer de nouveaux droits, d'améliorer le sort des salariés et des retraités. Il faut avant tout sauvegarder ce qui existe, le maintenir, le conforter- Cela est certes moins enthousiasmant, moins glorifiant, mais cela est peut-être plus difficile. Une telle ambition requiert d'affronter, de combattre les idées dominantes, celles liées notamment à un libéralisme-consumérisme non de raison mais débridé.

Ces idées dominantes entendent faire valoir que la masse salariale coûte trop

cher, que les retraités sont les heureux bénéficiaires d'un système qui plombe l'avenir de nos enfants, qu'il faut soi-même se constituer sa retraite (la capitalisation). La gouvernance d'un pays doit se faire dans l'intérêt général, avec une vision sur l'avenir, dans l'intérêt de la nation, dans l'intérêt des citoyens et non adhérer aveuglément à une idéologie.

Le syndicalisme fait partie des corps intermédiaires qui font vivre la démocratie. Celle-ci ne peut exister sans que ceux qui assurent la direction du pays soient alimentés par des idées, des opinions, de la sensibilité de ceux qui sont proches de la population, qui la comprennent parce qu'ils sont à leur contact.

Ces dernières années le pays a été gouverné en s'éloignant de ces principes. Le résultat n'a pas été fameux. On a vu surgir les difficultés (les gilets jaunes par exemple), et bien senti l'élargissement du fossé entre ceux qui nous gouvernent et le peuple.

Le syndicalisme doit continuer sa mission. Les salariés, les retraités doivent pouvoir être entendus, écoutés.

Il n'a pas bonne presse. Il n'est jamais présenté sous un jour favorable. Il doit donc repartir à la conquête de l'opinion publique. Il doit lui faire comprendre que son rôle est essentiel, son utilité sociale importante, sinon irremplaçable.

Cela dépend du syndicalisme lui-même, mais aussi de la prise de conscience de son importance par nos politiques, du message envoyé à nos enfants par l'éducation, l'enseignement notamment historique.

C'est avant tout un problème sociétal. Il faut que les citoyens intègrent dans leur mental ce qu'apporte le collectif et que l'individualisme pour satisfaire avant tout sa propre personne est une impasse.

.....  
**IL S'AGIT BIEN D'UN PROBLÈME D'ÉDUCATION ET D'ENSEIGNEMENT.**

Le syndicalisme qui a démontré que l'on ne pouvait se passer de lui, doit être une source de réflexion, de proposition et d'influence. Il doit occuper tout l'espace qui lui revient dans la société.

# CHRONIQUE D'UNE MORT ANNONCEE.....

---



L'année 2023 avait débutée par les manifestations contre la réforme des retraites.

Lors de ces manifestations, j'étais accompagnée par d'anciens collègues et des retraités du notariat.

C'était l'occasion de parler, d'échanger sur les conditions de travail, le notariat actuel....

En mars 2023 pendant une « marche aux flambeaux », je me souviens de l'échange entre **M.** et **G.**

**G.** racontait sa situation à l'étude du temps où elle travaillait et ses relations avec ses différents employeurs.

Elle rapportait avoir changé d'étude chaque fois que ses employeurs ne se comportaient plus normalement et qu'elle n'hésitait pas à échanger avec eux lorsqu'il y avait un problème.

**M.** fut surpris et étonné d'entendre ces propos.

**M.**, sympathisant de longue date, venait manifester dès qu'il le pouvait.

Je le connaissais depuis très longtemps et je le rencontrais régulièrement à

la poste, le matin, au retrait du courrier de l'étude ; une autre occasion d'échanger sur l'actualité notariale.

Il assistait aux réunions d'informations organisées par notre syndicat.

En dehors du travail, sa vie sociale était tout à fait normale.

Sa famille comptait beaucoup pour lui, une fois par mois il retrouvait ses sœurs, neveux, nièces....

Pendant ses loisirs il pratiquait la danse de salon, faisait partie de l'école du rire et marchait beaucoup avec un ami.

Son ancien employeur l'avait embauché en tant que négociateur et suite au changement de titulaire de l'office, son nouvel employeur l'avait arbitrairement affecté à la rédaction des actes.

Ce travail lui plaisait moins car il préférait avant tout la relation avec les clients, mais il n'a pas eu le choix.

Il était très minutieux dans son travail. Il m'a appelée le 12 septembre 2023,

et je me souviens bien de son appel qui a duré un certain temps. Il m'avait fait part de ses difficultés, notamment des remarques désobligeantes de son nouvel employeur depuis quelques temps et l'impression de ne plus savoir travailler.

Il me disait qu'il oubliait tout. D'ailleurs, un de ses employeurs lui refaisait faire régulièrement la rédaction de certains de ses actes.

Avec la pression subie, il était à bout, sans ressort, et ne disait pratiquement rien à ses employeurs, à part une fois où il a osé élever la voix.

**Résigné, il subissait et n'arrivait plus à effectuer correctement son travail.**

Je lui ai notamment suggéré de faire des formations, mais tout était négatif pour lui et il se croyait dans une impasse.

J'ai perçu beaucoup d'angoisse et de peur dans ses propos, notamment celle d'être licencié.

Je lui avais conseillé, oralement, et par

mail, d'aller voir son médecin traitant et le médecin du travail et de prendre un arrêt à la suite de ses vacances s'il ne se sentait pas bien.

Je l'ai orienté vers le numéro vert (dispositif d'écoute téléphonique accessible gratuitement à tous les salariés du notariat) et le centre médico-psychologique de sa commune, en lui demandant de me rappeler si ça n'allait pas, en résumé : **PARLER et FAIRE DU LIEN.**

J'ai appris qu'il avait appelé le numéro vert et contacté son médecin. Le médecin traitant a détecté le problème rapidement contrairement au médecin remplaçant qui n'a pas réagi lors du dernier rendez-vous médical, et la médecine du travail est passée à côté du problème.

Après, il ne m'a pas recontacté et je n'ai plus eu de nouvelles jusqu'à l'annonce de son décès par d'anciennes collègues un vendredi, alors qu'il avait mis fin à ses jours le samedi précédent. Il avait quitté l'étude le samedi en donnant, notamment, ses codes informatiques à ses collègues.

Le mardi matin, ne le voyant pas au travail, certains de ses collègues, inquiets, se sont déplacés à son domicile pour le chercher, craignant le pire, ce qui finalement était arrivé.

Après l'annonce de son décès, des membres de sa famille se sont déplacés à l'étude pour essayer de comprendre son geste, mais les employeurs ne les ont même pas salués.

Rien ne filtre de la part de ses collègues, qui d'après la famille, subissent beaucoup de pression eux aussi, et n'osent pas parler.

### **Toujours la peur de parler et donc de soutenir le collègue.**

Cependant, un de ses collègues salarié a confirmé avoir beaucoup appris avec lui contrairement aux propos tenus par les employeurs disant notamment qu'il ne savait pas travailler.

### **Et pourtant il était salarié à l'étude depuis 25 ans au moins !...**

Sa famille est anéantie et révoltée, une de ses nièces a qualifié le notariat de « **système féodal** ».

Des notes ont été trouvées à son domicile attestant de son mal-être au travail du à l'attitude de l'employeur.

L'employeur soutient, après coup, qu'il était hors de question de le licencier, mais malheureusement, il n'y a eu aucune communication entre lui et M., à part des reproches à son encontre.

D'après la famille, au moins trois salariés ont quitté l'étude depuis le décès de M.... et l'ambiance est délétère et très mauvaise à l'étude.

Depuis son décès, jusqu'au mois de mars 2024, il n'y a pas eu une seule réunion du personnel de l'étude alors qu'auparavant, une réunion était programmée chaque mardi, et les « patrons » n'ont plus jamais évoqué M, ni cette triste situation, ce qui a choqué la plupart des salariés.

C'est effrayant un tel drame : être harcelé sans cesse sur son lieu de travail, ne plus vouloir vivre et penser qu'il n'y a pas d'autre issue.

Les conditions de travail délétères ne doivent pas conduire au suicide.

Il est nécessaire d'être solidaire avec ses collègues, et ne pas permettre à l'employeur une telle dérive.

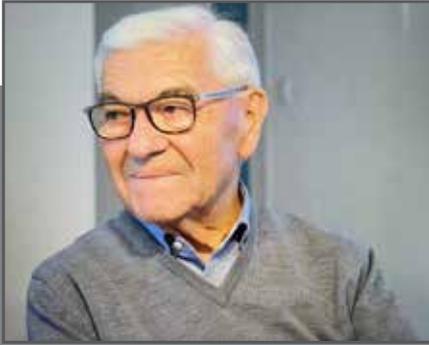
Toutes les relations et connexions sont **très importantes pour le développement du caractère et la réussite dans tous les aspects de la vie.**

Ce qui est choquant, c'est l'indifférence de beaucoup sur cette triste fin qui n'est malheureusement pas un cas unique. Difficile de trouver quelqu'un pour écouter, aider, hormis les organisations syndicales qui dans ce cas de figure font œuvre d'assistante sociale ; bien seules face aux problèmes des salariés et la suspicion qui plane sur elles.

Dans le notariat, si les salariés s'intéressaient davantage à leurs droits, lisaient la convention collective et étaient plus solidaires, il y aurait sans doute moins de problème de toute sorte.

Dans notre société actuelle, tout est rapport de force, les employeurs l'utilisent en toute connaissance et à bon escient pour leurs intérêts et les plus faibles en subissent pleinement les conséquences.





## Nécrologie de Jean CRENN

Difficile de résumer la vie de Jean tant elle est riche. Que ce soit dans sa vie familiale, professionnelle ou associative, les mots qui reviennent sont les mêmes :

- Un homme bien construit, solide, rassurant, éclairant et protecteur, toujours présent en cas de coups durs pour soutenir les plus faibles, à l'écoute de l'autre avec dévouement et humilité, toujours guidé avec la foi profonde qui l'animait ;
- Un homme dans le partage plein de bonnes intentions avec le souci du bon mot, de la bonne attitude et le souci de la transmission aux générations futures des valeurs humaines.

Jean est né à LANDIVISIAU en 1934 et a rejoint très vite LANDERNEAU après son mariage avec Anne-Marie.

Il a transmis ses passions à ses enfants et petits enfants, avec le souci de leur offrir : amour, sécurité et bienveillance, sans jugement, avec tolérance, respect avec le souci de transmettre toutes ces valeurs humaines.

Il aimait la vie, et était fidèle en amitié, c'était :

Un passionné du notariat :

Il avait le notariat dans la peau. Il a transmis sa passion à ses enfants et petits enfants. Il a continué à lire les revues juridiques en retraite.

Il a géré l'étude MANCIER à BREST et était très exigeant dans le travail dans le bon sens du terme. Il était toujours prêt à rendre service, à renseigner.

Quelques témoignages :

Il était aussi le roi pour «mettre le

nom» des autres dans les instances du notariat : « je ne t'avais pas dit que j'avais donné ton nom pour être jury d'examen ? », ce qui, en perspective, m'a donné parfois de sacrés challenges.

Dès l'embauche à l'étude, il réclamait la cotisation syndicale aux nouveaux salariés.

Il a fait partie de toutes les instances.

Ancien président et, vice-président du syndicat des Clercs et employés de notaire du Finistère, Jean a beaucoup œuvré, notamment, pour la formation tant de base que professionnelle. Il était très discret et exigeant, mais à l'écoute de tous.

Le mot SOLIDARITE avait du sens pour lui. Il était l'un de nos plus anciens adhérents.

Ses mandats syndicaux lui ont valu d'être décoré de la médaille de FO. Il a assumé, entre autres, les mandats suivants, tout au long de sa longue carrière dans le Notariat :

- Président et membre du comité mixte du Finistère,
- Administrateur de la MCEN,
- Administrateur au Conseil d'administration de la CRPCEN,
- Membre du CPG INAFON RENNES ANGERS
- Ecole de Notariat à RENNES – gestion des jurys d'examen
- Président et membre de l'Union Régional Ouest membre du comité des Retraités en 2012
- Membre du Conseil d'administration et du bureau de la FGCEN-FO,

Il a siégé au CNEPN [Centre National de l'Enseignement Professionnel Notarial] - lequel, assez récemment est devenu l'INFN [Institut National de Formation Notarial] depuis sa création en 1973, Jean y a effectué six mandats de 4 ans, soit 24 années au total.

Un passionné du vélo et un sportif accompli :

Passion inconditionnelle pour le vélo,

tant de kms parcourus pour se libérer l'esprit, de repousser ses limites. Rouleur redoutable et courageux et surtout inépuisable :

- 4 Paris-Brest-Paris ;
- De nombreux brevets - Les diagonales - Le brevet des Alpes ;
- 5 fois St-Jacques-de-Compostelle ;
- 21 fois le Mont-St-Michel - Le fameux aller retour du mont St Michel, baptisé la « Jean Crenn » par ses amis cyclos.

Il confiait, parfois, en toute humilité avoir ainsi parcouru plus de 400 000 kms à vélo, sur selle en cuir bien formée.

Homme, sage et avisé, organisateur hors pair, l'accompagner dans ses périples était la certitude d'atteindre l'objectif dans les temps et d'inoubliables moments de convivialité.

Pour lui la vie était un combat, mais un combat loyal en faveur de ses idées qu'il défendait, sans vouloir les imposer.

Sa vie était aussi une histoire d'amitiés solides, sincères et fidèles.

Homme d'une grande gaieté, qui aimait rire, plaisanter, partager, aimant la vie, sur lequel on pouvait compter.

Pour la première fois, son chemin a eu raison de lui. Jean nous a quittés, dignement, comme il a toujours vécu, sagement dans l'ordre des choses.

Ses obsèques ont eu lieu à LANDERNEAU, le lundi 4 novembre dernier.

Plusieurs membres de notre section étaient présents.

**La Basoche adresse ses plus sincères condoléances à la Famille de Jean et tout particulièrement à son épouse Anne-Marie.**

## Témoignages d'amis de J. CRENN

Pendant son long mandat au CNEPN, la délégation FO était composée également de Dominique MEREL et de Guy RONCO qui les a rejoints en 1984.

### **Témoignage de Guy RONCO :**

« Sans aucune vantardise, pendant cette longue période, nous avons été très efficaces et la présence de Jean, qui assurait la fonction de trésorier, était prépondérante - «on» nous avait surnommé la «dream team» !

Jean était un visionnaire. Voici un extrait de son discours au Congrès de Bischenberg en 2003, où il avait coanimé, avec Guy RONCO, la sous-commission sur la formation professionnelle :

«Pour ma part, je continue à penser que notre Fédération représente une nécessité, une garantie, des espoirs et un avenir pour tous les salariés du Notariat.

C'est pour tout cela qu'elle doit vivre et se développer. »

« Bien sûr, nous avons de gros motifs d'inquiétude liés à une diminution de nos syndiqués, de nos militants, au désintéressement des jeunes pour l'action syndicale basée sur le dévouement et la solidarité, ceci est malheureusement vrai dans tous les secteurs d'activité. »

« Aujourd'hui soyons réalistes, mais pas pessimistes, ayons confiance en l'avenir, soyons des militants responsables, capables par notre exemple d'attirer cette jeunesse qui nous fait tant défaut aujourd'hui, et qui pourtant ne manque pas de générosité. »

« Mes amis plaçons notre Congrès sous les signes de :

la confiance,

la vigilance dans tous les domaines,

et surtout d'une grande espérance pour un avenir meilleur. »



### **Voici le témoignage d'Eliane COULOUARN :**

« GRÂCE au SYNDICALISME, une AMITIÉ de GROUPE de plus de 50 ANS avec Jean CRENN »

UNE AMITIÉ de plus de 50 ans avec Jean CRENN. Celle-ci est née au fil de nos rencontres syndicales, huit familles font partie de ce groupe dénommé « l'équipe des amis du 15 AOÛT » et perdure toujours.

En effet les uns et les autres avons milité au nom de la FÉDÉ dans toutes, je dis bien dans toutes les instances de la profession.

Tous avec de forts caractères nous avons toujours su nous retrouver et Jean était là pour tempérer les ardeurs.

En plus d'être syndicalistes certains comme Jean étaient aussi cyclos, et ont fait des brevets, des diagonales, des périples comme ST JACQUES DE COMPOSTELLE, toujours avec la joie de lutter, la joie de vaincre et la satisfaction d'avoir réussi.

Il y avait les cyclos mais il y avait aussi les accompagnateurs dont je faisais partie.

Les vacances au PRARIAND à MEGEVE en famille nous permettaient aussi de nous connaître encore plus et de nous confronter à la montagne. Il y avait aussi les séjours à LA CAROLINE à LA BAULE, et les retrouvailles régulières chez les uns et les autres à PARIS et en BRETAGNE.

Une amitié de plus de 50 ans cela marque et nous avons su être là les uns pour les autres dans les bons moments mais aussi dans les moins bons.

Tout au long de ces années nous avons accumulé des souvenirs que nous n'oublierons pas. Une telle amitié constitue des traits de lumière et d'espoir dans le monde que nous vivons.

Merci Jean et merci aussi à la FÉDÉ qui nous a permis de te rencontrer.



# CRPCEN

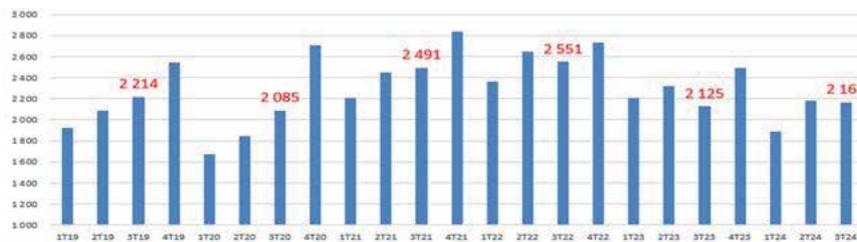
## NOVEMBRE 2024 : UNE FIN D'ANNÉE MOROSE...

Les onze mois de l'année 2024 n'apportent pas une reprise de l'activité, plutôt un continuum de baisse aux alentours de 7% annualisés.

Quoique pour le 3ème trimestre le chiffre d'affaire affiche une légère progression de 1,8 %, faut-il y voir un signe positif ?

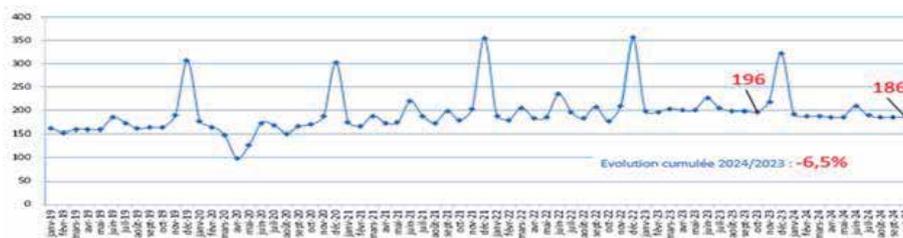
La masse des émoluments et honoraires déclarés au 30 septembre dernier s'établit à **6.227.056 Mds d'euros** se rapprochant de l'année 2019 qui n'était pas une mauvaise année, loin s'en faut !

### ÉMOLUMENTS et HONORAIRES (en M €)



En variation annuelle, la masse salariale comparée octobre 2023 vs octobre 2024 affiche une baisse de **5,00 %** en corrélation avec la baisse des effectifs salariés.

### ÉVOLUTION DES DÉCLARATIONS DE MASSE SALARIALE (en M €)



### NOMBRE D'EMPLOIS SALARIÉS AU 30 NOVEMBRE 2024

Le tableau suivant a été modifié apportant un distinguo entre les salariés relevant du régime maladie de la CRPCEN et ceux relevant du régime vieillesse.

Depuis le 1er septembre dernier 2023, les nouveaux embauchés par la profession sont affiliés au régime maladie de la CRPCEN, mais au Régime Général de Sécurité Sociale et aux régimes complémentaires ARRCO-AGIRC pour la vieillesse. Le nombre de salariés couverts par le régime maladie est de **60.023** au 30 novembre dernier en diminution de **760** postes par rapport à la même période de l'année 2023.

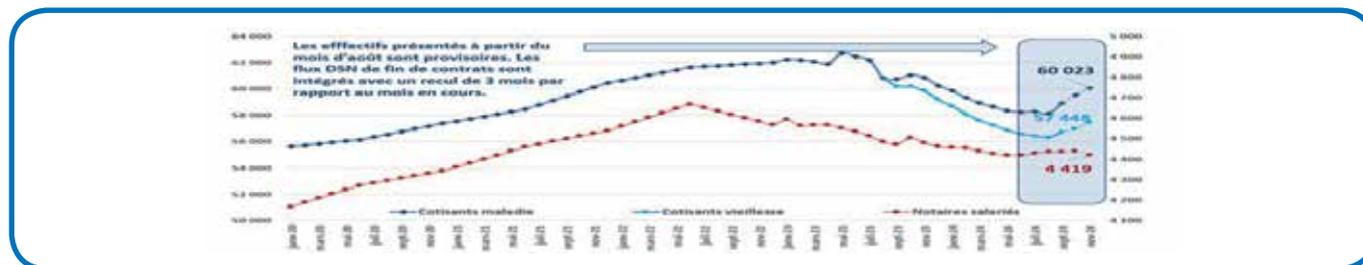
Le nombre d'affiliés au « Régime fermé » au 30 novembre est de 57.448 en diminution de **2.345 unités** vs **novembre** 2023.

	Nov. 2024	Oct. 2024	Nov. 2023	Variation Nov. 2024 / Oct. 2024		Variation Nov. 2024 / Nov. 2023	
				En %	En valeur	En %	En valeur
<b>Cotisants maladie</b>	<b>60023</b>	<b>59523</b>	<b>60783</b>	<b>+0,8%</b>	<b>+500</b>	<b>-1,3%</b>	<b>-760</b>
Intérieur	57875	57399	58 643	+0,8%	+476	-1,3%	-768
Alsace Moselle	2148	2 124	2 140	+1,1%	+24	+0,4%	+8
<b>Cotisants vieillesse</b>	<b>57448</b>	<b>56945</b>	<b>59793</b>	<b>+0,9%</b>	<b>+503</b>	<b>-3,9%</b>	<b>-2345</b>
Intérieur	55380	54902	57685	+0,9%	+478	-4,0%	-2305
Alsace Moselle	2068	2 043	2 108	+1,2%	+25	-1,9%	-40
<b>Arrêt de travail de longue durée</b>	<b>955</b>	<b>946</b>	<b>803</b>	<b>+1,0%</b>	<b>+9</b>	<b>+18,9%</b>	<b>+152</b>
Invalides	1038	1042	981	-0,4%	-4	+5,8%	+57
Chômeurs	5297	5215	4462	+1,6%	+82	+18,7%	+835

### EFFECTIFS DES SALARIÉS TOUTES CLASSIFICATIONS CONFONDUES VERSUS NOTAIRES SALARIÉS

Le nombre d'offices est stable passant de 6.865 à **6.853**, comprenant **2.390** études créés depuis le 1er janvier 2017 ; employant **9.478** salariés en novembre 2023 pour **6.373** salariés en novembre 2024 soit une perte de **3.105 unités** !. Les effets conjugués de la crise économique et de la fermeture du régime entraînent une perte de près de **57 millions**

d'euros de cotisations sur salaires, **17 millions** au titre de la diminution des effectifs suite à la fermeture du régime et environ **40 millions** à la crise économique. Le nombre de notaires de plein exercice est de **13.691** progressant de 2 unités ; quant aux notaires salariés, ils passent de **5.692 en février à 4.489 soit une diminution de 942 emplois**, ils payent un lourd tribut à la crise dite économique.

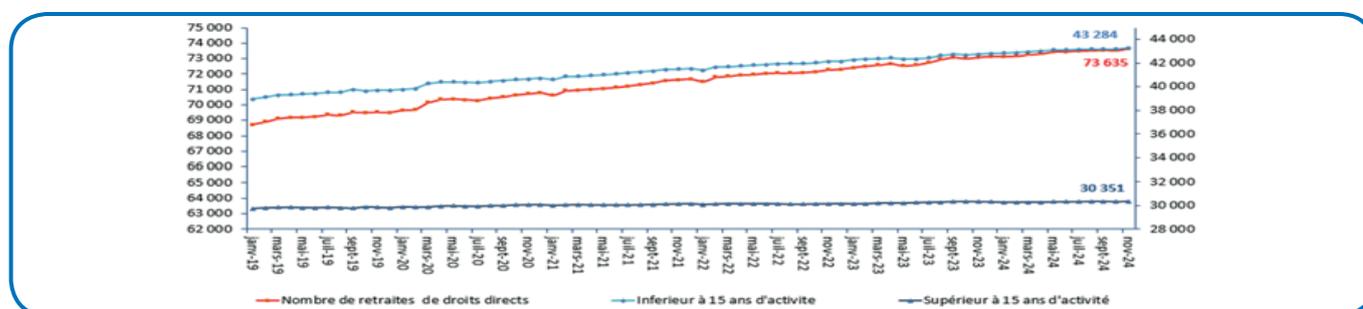


### RETRAITÉS AU 30 NOVEMBRE 2024

Retraités, le nombre de retraités au 30 novembre est en très légère augmentation suivant la tendance de l'année 2023, mais la réforme des retraites ayant modifié certains paramètres, il est possible que ce nombre augmente ou baisse suivant les paramètres nouveaux requis pour l'obtention d'une retraite, même sans taux plein.

Source : LIVIA	Effectifs	Variation 2024/2023
<b>Retraités</b>	<b>82932</b>	<b>+0,7%</b>
Droits directs	73635	+0,8%
Droits dérivés	9297	+0,6%

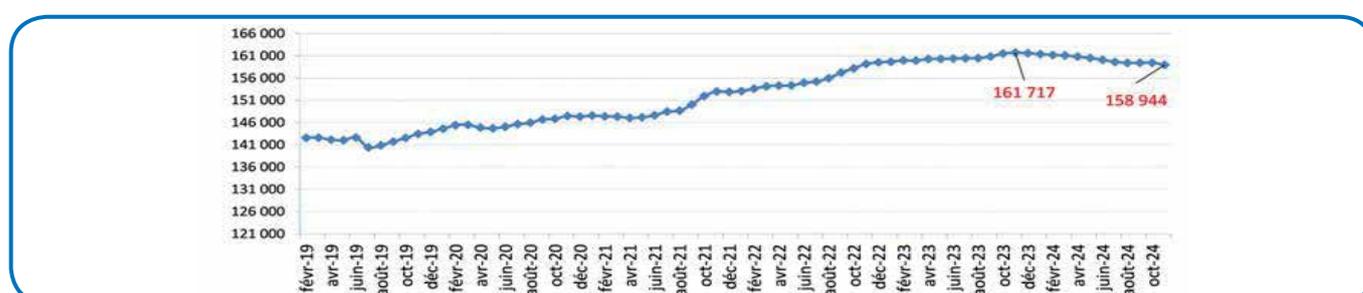
Sur le graphique ci-dessous l'évolution des carrières inférieures à 15 années d'activité continue sa progression par rapport à celle ayant plus de 15 années d'affiliation au régime, c'est la conséquence de la forte féminisation de notre profession ainsi que d'un turn-over important. Dans les lourde de la branche, La durée moyenne d'affiliation au régime serait de l'ordre de 7 ans suivant des statistiques fournies par AXA-LSN l'apériteur du contrat de prévoyance, c'est donc bien loin des chiffres du graphique ci-dessus prenant en compte une période de 15 années.



### BÉNÉFICIAIRES DE L'ASSURANCE MALADIE AU 30 NOVEMBRE 2024

Enfin, corollaire de la diminution des effectifs salariés, les bénéficiaires des prestations maladie servies par la CRPCEN sont en légère diminution par suite de la crise que traverse la profession.

Source : SIAM	Effectifs	Variation 2024/2023
<b>Nombre de bénéficiaires</b>	<b>158944</b>	<b>-1,7%</b>
<b>Assurés</b>	<b>108078</b>	<b>-1,9%</b>
Salariés	78626	-2,5%
Retraités	29452	-0,3%
<b>Ayants droits</b>	<b>50866</b>	<b>-1,3%</b>



# Ensemble pour la CRPCEN



FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES CLERCS ET EMPLOYÉS DE NOTAIRE  
Affiliée à la fédération des employés et cadres CGT - Force Ouvrière

31, rue du Rocher - 75008 PARIS  
Tél. : 01 44 90 89 89 - Fax : 01 45 22 99 37  
Site internet : [www.fgcen-fo.com](http://www.fgcen-fo.com)  
E-mail : [fgcen-fo@wanadoo.fr](mailto:fgcen-fo@wanadoo.fr)

 Fgcen-Fo

 @FGCENFO